

**PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SEANCE DU CONSEIL  
COMMUNAL DE L'ANNEE 2023  
JEUDI 23 FEVRIER 2023 à 20 HEURES  
à la salle de l'Aula**

**Ouverture de la séance :**

A 20 heures, la Présidente du Conseil, Mme Sylviane Lambelet-Blanc ouvre la séance.  
Elle salue le Syndic, les Municipaux, l'Assemblée, la presse et le public et leur souhaite la bienvenue.

**1. Appel :**

54 membres sur 64 sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**Excusés 10**

**Absent : 1**

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2022
4. Rapport des commissions  
Préavis 1/23 – Demande d'un crédit pour l'agrandissement et la réfection des terrains de pétanque
5. Election de deux suppléant-e-s à la Commission communale de recours en matière d'impôts
6. Réponse au postulat Serge Kazandjian
7. Suivi des motions et des postulats pendants
8. Communications des délégués aux associations intercommunales
9. Communications de la Présidente
10. Communications de la Municipalité
  - a) clôture de préavis
  - b) communications orales
11. a) Droit d'initiative
  - b) Communications individuelles
12. Contre appel

Après lecture par la Présidente, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

**2. Assermentations:**

Messieurs Pierre Ihmle et Christopher Pannett sont assermentés devant le Conseil communal.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022**

La Présidente ouvre la discussion.

Mme A. Pictet Vallon donne une correction à faire dans le procès-verbal définitif concernant son intervention au sujet de la Plage.  
La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**A la majorité des Conseillers présents et 5 abstentions, le procès-verbal est accepté, tel que corrigé.**

#### **4. Rapport des commissions**

##### **1/23 Demande d'un crédit de Fr. 144'000.- pour l'agrandissement et la réfection des terrains de pétanque**

M. P.-R. Mayor lit le rapport de la commission des finances.

M. M.H. Duvoisin lit le rapport de la commission ad hoc

La Présidente ouvre la discussion.

M. V. Perret abonde dans le sens de la commission des finances qui demande de refuser ce préavis. Il ne trouve pas très cohérent de dépenser ces Fr. 144'000.- pour agrandir ce terrain de pétanque. De plus, ce club ne concerne qu'une trentaine de Préverengois.

Mme A. Pictet-Vallon remercie également la commission des finances d'avoir tenu compte des décisions précédentes de notre Conseil communal, en particulier lors du refus de l'augmentation du point d'impôt. Par ailleurs, en reprenant le commentaire général de notre Syndic sur le budget 2023, elle retient que chaque ligne a été étudiée en vue ou non de son maintien, que la Municipalité a fait des choix responsables et que les projets pas suffisamment élaborés feront l'objet de préavis, de même que les autres dépenses. Sans tenir compte du projet en lui-même qui sera une fois nécessaire, il ne lui semble pas que l'urgence puisse s'appliquer actuellement à ce projet.

Mme S. Böhlen quant à elle, sensible au rapport de la commission ad hoc, soutient ce préavis avec enthousiasme et trouve que cela ne péjorera pas les finances communales à la fin, justement parce qu'un fonds de réserve sera utilisé.

M. U. Hausamann soutient aussi ce projet. Il pense qu'aujourd'hui en termes de membres actifs, c'est le club le plus important de Préverenges. Les terrains de pétanque sont une occasion de se rencontrer. Dernièrement il a vu une vingtaine de personnes sur ces terrains qui s'amusaient dans une bonne ambiance. Il pense que cela est important et que les finances de la Commune ne seront pas péjorées. Il aimerait bien que les membres participent à la démolition du couvert et aimerait que ceci soit chiffré.

M. J. Scherer trouve que ce serait une bonne chose effectivement dans une situation normale. Par contre dans la situation actuelle, il fait remarquer que le montant demandé représente à peu près la moitié de la taxe forfaitaire que nous devons payer pour la déchetterie. On peut utiliser un fonds, mais c'est un fonds pour le sport qui serait utilisé en une seule fois pour un seul projet. Il se demande si cela n'aurait pas pu être fait autrement. Et ne serait-il pas possible de réparer le couvert à moindre frais au lieu d'en construire deux ? Pour sa part, ce projet ne répond pas à une clause du besoin. Il faudrait le convaincre de ce besoin ce soir, autrement il rejoindra également l'avis de la commission des finances.

M. V. Roberto précise que si on va amortir par le fonds de réserve, l'argent, on devra de toute façon le sortir. Il y a 2 comptes qu'il faut bien distinguer : la charge que l'on devra payer et l'amortissement de cette charge pour éviter que cette charge impacte notre bénéfice ou notre perte de l'année.

Mme G. Versini Petty ajoute que la commission ad hoc mentionne que malgré l'utilisation de ce fonds, la Municipalité a dit qu'il faudrait un terrain multisport. Cela fera une dépense de plus et il n'y aura plus de fonds de réserve à ce moment-là. Il faudrait voir ce qui serait plus intéressant à réaliser. Elle trouve que le terrain multisport pour les jeunes serait plus approprié. Elle rejoint donc aussi la commission des finances.

Mme C. Castellani demande si le montant sur la réfection du toit du couvert a été chiffré.

M. M. Zenger répond que cela coûterait Fr. 24'000.- pour refaire le couvert actuel.

M. A. Garraux aimerait résumer la situation. Il dit qu'effectivement, il y a l'aspect financier, malgré les efforts que la Municipalité a fournis pour établir un budget de fonctionnement. Il pense que de mettre le mot « emprunt » dans le rapport de la commission des finances est un bien grand mot. Il n'est pas certain qu'il y ait besoin d'un emprunt puisque que le projet coûtera Fr. 144'000.- moins le fonds de réserve, moins un subside cantonal qui devrait correspondre à Fr. 20'000.- ou Fr. 25'000.-. Il y réside encore une petite incertitude sur la subvention car le canton offre un subside pour les projets sportifs. Mais grosso modo, le coût final serait de Fr. 40'000.- sur 30 millions de budget de la commune. Un point n'a toutefois peu été abordé : ce projet est pour toute la population. Les pistes sont ouvertes et libres et tout le monde peut en profiter. Ce n'est pas axé spécifiquement sur le Club de pétanque de Préverenges. C'est vraiment pour tout le monde.

Avec un investissement au final de Fr. 40'000.-, ce projet reste raisonnable et fait partie d'un des engagements du plan de législature. Il souligne qu'au final, compte tenu que ces terrains sont pour le plaisir des gens et espère que la majorité des gens soutiendra ce projet.

Mme L. Marrazi précise que s'il y a 30 membres, ces pistes sont très utilisées et cela fait effectivement plaisir aux gens. Elle soutient totalement ce projet.

M. A. Chappuis aimerait revenir sur la forme financière et rappelle que ce qu'a dit M. A. Garraux n'est pas tout à fait exact. Quand on a des réserves dans les finances publics, ce n'est pas du cash que l'on a sur un compte en banque à disposition. Ce sont des réserves purement comptables et donc il faudra quand même emprunter la somme nécessaire pour arriver à financer ce projet.

M. V. Perret rappelle que c'est une demande de crédit de Fr. 144'000.- et non pas de Fr. 40'000.-. Il pense que le fonds de réserve pourrait être gardé pour des projets plus importants, vu la conjoncture actuelle.

Mme V. Eggenberger dit qu'il avait été question de réparer le couvert au lieu de faire deux nouveaux. Elle ajoute que le couvert n'est pas un cabanon et vu les difficultés du Club, ils n'ont pas d'endroit pour laisser du matériel.

Mme S. Gibbons lit sur le site internet que les terrains de pétanque ont été refaits en 2020.

M. A. Garraux répond que les travaux avaient seulement consisté à remettre du gravier. Les pistes ont été refaites à neuf en 2010. Il aimerait que l'on ne freine pas tous les projets pour des questions budgétaires.

M. P.R. Mayor répond à M. A. Garraux en disant que le budget 2023 prévoit déjà un déficit de plus d'un million de francs et le premier projet présenté, c'est pour le plaisir de la population alors qu'il y a quelques mois, la Municipalité demandait d'augmenter le point d'impôt. Il a de la peine à voir la cohérence dans ces deux projets.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Avec 13 avis favorables, 34 avis contraires et 6 abstentions,**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES**

- vu le préavis municipal n° 1/23 du 9 janvier 2023,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

**De refuser le préavis**

**5. Election de deux suppléant·e·s à la Commission communale de recours en matière d'impôts**

La Présidente nous rappelle que pour ces deux places de suppléant, il s'agit bien d'élire deux personnes. Nous avons toujours Mme S. Steinhaeslin qui est présente et se propose. M. H. Perret étant excusé et n'ayant pas donné de nouvelle quant à sa candidature, il est réputé non candidat.

M. S. Kazandjian se propose.

Nous recevons donc les propositions de Mme S. Steinhaeslin et de M. S. Kazandjian qui sont élus tacitement puisqu'il n'y a que deux places à repourvoir.

## **6. Réponse au postulat Serge Kazandjian**

Le postulat « Kazandjian » demandait de faire ressortir les comptes contrôlés respectivement soit par la commune soit par le canton et d'indiquer les pourcentages budgétaires que les montants de ces comptes représentent.

Une réponse est donnée au postulat de M. S. Kazandjian par la Municipalité, dans lequel, elle explique que les dépenses pour lesquelles nous ne pouvons pas intervenir seront notées spécifiquement, peut-être déjà dans les comptes 2022.

## **7. Suivi des motions et des postulats pendants**

### **Postulats en suspens**

Postulat Morattel – Création d'un fonds communal pour le climat - accepté et renvoyé à la Municipalité pour étude – Transmis à la Municipalité le 10.06.2021 – **Délai de traitement : 30.06.2022**

Postulat Boschetti, Garraux et Monneron – Rendons le ciel aux Préverengeois - accepté et renvoyé à la Municipalité pour étude. – Transmis à la Municipalité le 10.06.2021 – **Délai de traitement : 30.06.2022**

### **Motions en suspens**

Motion Claude Meystre – Motion concernant l'octroi d'une indemnité lors de l'achat d'un véloélectrique – Transmise à la Municipalité le 5.05.2022 – **Délai de traitement : 30.05.2023.**

M. G. Delacréta dit que nous aurons une réponse dans le courant de l'année. La Présidente du Conseil accorde donc à la Municipalité un délai supplémentaire au 30.12.2023 pour ces motions et postulats ci-dessus.

## **8. Communications des délégués aux associations intercommunales :**

Pour l'ERM, M. P.-Ph. Hermann informe que la dernière séance a eu lieu le 14 décembre 2022 à Denges. Il dit que le préavis d'une étude supplémentaire de Fr. 471'000.- pour la modification de la station d'épuration a été accepté.

Pour la PRM, M. A. Chappuis dit que la séance prochaine aura lieu le 28 mars et que les statuts de la PRM devront à nouveau être traités.

## **9. Communications de la Présidente :**

La Présidente rappelle la prochaine votation du 18 juin prochain et en rappelle les objets.

Le 22 octobre 2023 auront lieu les élections fédérales.

Elle ajoute que notre rencontre avec St- Sulpice aura bien lieu cette année sous forme de promenade écologique et instructive. Les invitations sont sur les bureaux des conseillers.

#### **Prochains conseils communaux 2023 :**

|    |           |  |
|----|-----------|--|
| 27 | avril     | 2023 à 20h00 dépôt des comptes et de la gestion    |
| 15 | juin      | 2023 à 19h00 rapport sur les comptes et la gestion |
| 22 | juin      | 2023 à 20h00 séance de réserve                     |
| 14 | septembre | 2023 à 20h00 arrêté d'imposition                   |
| 12 | octobre   | 2023 à 20h00 dépôt du budget 2024                  |
| 7  | décembre  | 2023 à 20h00 Budget 2024                           |
| 14 | décembre  | 2023 à 19h00 (souper du Conseil communal)          |

#### **10. Communications de la Municipalité :**

##### **Dicastère : Administration communale - Finances - Ecoles - Social et Cultes**

M. Guy Delacrétaz

##### Nouveaux habitants – Présence des membres du Conseil communal

Le jeudi 2 février dernier, la Municipalité a reçu les nouveaux habitants de la Commune ainsi que toutes les personnes naturalisées au cours des années 2019 et 2020. A cette occasion, le label cité de l'Energie a été remis à la Commune. Cette rencontre a permis également aux nouveaux de faire connaissance avec les sociétés locales fort bien représentées à cette occasion. Les membres du Conseil communal avaient été associés à cette démarche et il est apparu à la Municipalité que la présence des membres du Législatif avait été appréciée.

Comme annoncé déjà, une seconde session aura lieu le JEUDI 9 MARS 2023 à 19.00 heures à la salle polyvalente pour les nouveaux habitants arrivés en 2021 et 2022 sur le territoire communal. Initialement les membres du Conseil communal n'étaient pas conviés à cette seconde session. Vu le succès rencontré, la Municipalité a décidé d'ouvrir à nouveau la possibilité aux membres du législatif qui veulent se joindre à cette rencontre de le faire. Nous vous remercions néanmoins de vous annoncer impérativement au Greffe municipal d'ici au jeudi 2 mars prochain.

##### Région Morges - Accompagnement des propriétaires dans la pose de panneaux solaires photovoltaïques

A l'initiative du COPOL environnement de Région Morges, une campagne visant à accompagner les propriétaires dans la pose de panneaux solaires photovoltaïques a été planifiée en 2023. Sa mise en œuvre débutera au mois de mai prochain. Cette démarche sera accompagnée par la HES-SO dans le cadre du modèle GROUP-IT.

Un calendrier a été établi par les communes membres. Des séances d'information permettant de renseigner les propriétaires de villa et les gérances sur le calendrier, le processus et le contenu de la démarche, seront organisées dans le périmètre de Région Morges.

Deux dates pour des séances d'information ont été fixées pour les communes de Denges, Lonay, Préverenges et Echandens soit les mercredi 17 mai, salle des Pressoirs à Lonay et vendredi 16 juin, salle polyvalente à Préverenges.

##### **Dicastère Développement durable - Transports publics - Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique**

M. Manuel Zenger

##### Migrations informatiques

Conformément aux postes définis au budget, le service informatique de la commune de Préverenges, en collaboration avec divers prestataires externes, a débuté les importants travaux de migration de l'infrastructure informatique. Cela concerne deux volets.

1. Le transfert de nos bases de données centrales auprès du prestataire métier ;
2. Le remplacement du serveur de domaine local.

Ces travaux visent de nombreux objectifs dont deux sont prioritaires aux yeux de la Municipalité à savoir, le renforcement de la sécurité informatique générale, conformément à l'audit réalisé et deuxièmement, une pérennisation des infrastructures communales devenues vieillissantes. Pour des questions évidentes de sûreté, la Municipalité ne souhaite pas communiquer davantage sur le sujet, mais il est évident que le Municipal en charge du dicastère reste à disposition pour des compléments d'informations.

**Dicastère : Ressources humaines - AdminNextGen- Economie - Culture et Jeunesse**

Mme Karine Storm-Devolz

Association théâtrale AtiPic

La troupe théâtrale de Préverenges nous présentera durant 4 représentations sa pièce intitulée KROUM – histoire d'un village, les vendredi et samedi 10, 11, 17 et 18 mars à 20h00 à la salle polyvalente. Venez les soutenir nombreux et n'oubliez pas de réserver vos billets.

Carnaval de Préverenges

Préverenges célébrera son Carnaval des enfants le 1<sup>er</sup> avril prochain sur le thème des personnages animés sur le site du Collège « Les Voiles du Léman ».

Ressources humaines – mise en place du dispositif PCE (personne de confiance en entreprise) – Directives Santé, sécurité au travail (MSST)

Avec la mise en place du nouveau service Ressources humaines, la Municipalité a procédé à la mise en œuvre de deux dossiers importants.

En premier lieu, elle a approuvé une directive sur les mesures de santé et sécurité au travail, clarifiant les attentes de la Municipalité, en qualité d'employeur, dans le domaine.

Deuxièmement, le dispositif PCE (Personne de confiance en entreprise) a été déployé. Un mandat a été confié à l'entreprise « Permanence RPS » pour assurer ce rôle. L'ensemble du personnel communal a été formé par ses soins. Ces formations ont permis de faire connaître aux collaborateurs quelques outils permettant de faire de la prévention en matière de risques psycho-sociaux. Au cours de cette formation, la PCE a pu rappeler en particulier que le maintien d'un climat de travail serein fait entièrement partie du devoir de fidélité du collaborateur à l'égard de son employeur. Avec la mise en place de ces deux mesures, la Municipalité comble une lacune importante dans sa politique du personnel, qu'il convenait de traiter à court terme.

Les travaux futurs du service RH s'orientent désormais sur une réflexion plus générale sur les valeurs qui unissent les membres de nos services communaux. Les membres de la Municipalité, mais aussi les cadres et les collaborateurs sont associés à cette démarche qui a été lancée en parallèle du processus d'évaluation du personnel. Le soutien du Conseil communal en fin d'année 2022 permet ainsi de concrétiser ces sujets importants qui serviront de base au déploiement complet de la politique du personnel, et à divers travaux de révision des conditions de travail.

**Dicastère : Urbanisme – Constructions – Mobilité – UAPE**

M. Hervé Nusbaumer

Pôle scolaire « Les Voiles du Léman »

Vous avez reçu sur vos tables le rapport final de l'image directrice pour le site scolaire. Sur la base de cette image directrice, qui définit les principes du futur développement du site scolaire, un programme et un règlement pour le bâtiment destiné aux UAPE et celui de la cantine scolaire ont été élaborés entre janvier et mi-février.

Le programme, qui sera donc réparti dans deux bâtiments, prévoit des UAPE pouvant accueillir 156 enfants, une bibliothèque municipale et une ludothèque totalisant une surface de 450 m<sup>2</sup>, une cantine scolaire pouvant accueillir 235 utilisateurs, une infirmerie et un service PPLS, ainsi qu'un local pour les jeunes de 10 à 15 ans. Le règlement prévoit en outre que le projet soit conforme au label Minergie P ECO ou équivalent. Le projet étant soumis aux marchés publics, le programme et le règlement ont été publiés sur le site internet des marchés publics suisses le 15 février. Parmi les candidatures qui seront reçues, 4 seront sélectionnées par un Collège d'experts, qui retiendra, au terme des MEP, un candidat qui aura le mandat d'étude de projet et de réalisation.

#### Plan d'affectation communal

Le plan d'affectation communal (PACom) est en phase de finalisation et devrait pouvoir être déposé pour examen préalable auprès des services cantonaux dans le courant du mois de mars.

#### UAPE Les Guifettes

La fabrication et la livraison des repas pour l'UAPE Les Guifettes pour les 3 prochaines années scolaires étant soumises aux marchés publics, un appel d'offre a été publié sur le site internet des marchés publics suisses le 9 janvier 2023.

#### **Dicastère : Sécurité publique - Espaces verts et voirie - Protection civile – Sports**

M. Alain Garraux

#### Route d'Yverdon

Consciente des problèmes de revêtements de la route d'Yverdon et de sa forte dégradation, la Municipalité a entamé les démarches pour faire des réparations urgentes dès que possible. Ces réparations ne remettront pas en cause le futur projet de rénovation complète de cette rue et de la rue de Lausanne.

#### Statuts PRM

A la suite d'amendements lors de l'acceptation des futurs statuts de la PRM, une séance de négociation entre les 6 communes membres a récemment eu lieu à Préverenges. Le CODIR déposera une nouvelle mouture des futurs statuts. Il y a bon espoir que ceux-ci puissent vous être proposés comme préavis d'ici le milieu de cette année.

#### Parkings communaux

Un règlement communal nommé "Règlement sur le stationnement privilégié sur la voie publique" est en cours d'élaboration au sein de la Municipalité. Une fois celui-ci finalisé, il sera soumis aux instances cantonales avant de vous le voir proposé comme préavis dans les meilleurs délais.

#### Déchetterie

Une matinée "Portes Ouvertes" est proposée le samedi 25 mars, de 9h00 à 13h00. Lors de cette matinée, des stands d'information sur des sujets comme le recyclage du papier et du carton, le gaspillage alimentaire, ou la Charte des Jardins seront traités.

Lors de cette même matinée, une vente de vélos perdus sera proposée à des prix très attractifs.

#### Pump track à Préverenges

En collaboration avec le service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS), la commune de Préverenges mettra à disposition une piste de Pump Track (qui permet aux adeptes de vélos, rollers ou de trottinettes de parcourir des bosses en boucle) au mois d'avril. Une communication au travers de divers vecteurs sera faite à la population au courant du mois de mars pour préciser le lieu, les horaires et les dates.

#### Déchets méthanisables

Avec la suppression au 1er février des bennes à déchets méthanisables en divers endroits de la Commune, la Municipalité propose une alternative encore plus confortable avec l'offre d'achat à moitié prix de containers bruns. Ces derniers, spécifiquement réservés à ce type de déchets, vous permettent d'avoir un ramassage directement devant votre porte. Le Service de la Voirie est à votre disposition pour tout renseignement et la vente de ces containers.

### **11. a) Droit d'initiative**

Interpellation de M.-H. Duvoisin qui dit ceci :

*« Interpellation : pour plus de sécurité au centre du village !*

*Il y a quelques années, la construction du bâtiment sis à l'avenue d'Yverdon 21 et 21A a limité la visibilité de chacun à l'intersection permettant de rejoindre le chemin des Planches puis la gare de Lonay-Préverenges depuis le centre du village. Le développement de nouveaux quartiers proches du centre a par ailleurs accru le nombre d'usagers qui la fréquentent à pied, à vélo ou en voiture. Aujourd'hui, cette croisée devient de plus en plus dangereuse et il est temps de prendre des mesures afin d'éviter d'éventuels accidents.*

*Nous avons donc l'avantage d'interpeller la Municipalité sur la question suivante : La Municipalité pense-t-elle prendre des mesures afin d'assurer la sécurité de chacun, par exemple en réinstallant un miroir à la croisée de la route d'Yverdon et de l'avenue de la Gare ? »*

Il est appuyé par 5 membres.

M. G. Delacrétaz, Syndic, dit qu'une réponse sera donnée lors du prochain Conseil.

### **b) Communications individuelles**

Mme. A. Pictet-Vallon est intervenue à plusieurs reprises au Conseil communal pour dénoncer les nuisances sonores liées au passage des trains marchandises dans la boucle longeant la route de Denges, ainsi que celles liées directement à la gare de triage.

A ce jour, aucune intervention auprès des CFF n'a été proposée par la Municipalité pour chercher une solution à ces bruits excessifs. Les sifflements du passage des wagons marchandises perturbent le sommeil des riverains, ce qui peut avoir des conséquences négatives pour leur santé. De plus, ce trafic a augmenté, en particulier le dimanche.

Des habitants de l'allée du Capellan ont adressé une demande à la Municipalité pour qu'elle intervienne auprès des CFF afin que des mesures sonométriques officielles soient effectuées pour documenter ces nuisances. Sans relevé officiel, il n'y a pas de possibilité de demander des mesures concrètes de protection contre le bruit.

Elle est d'autant plus inquiète que des travaux sur les voies CFF, comprenant des déboisements, ont été mis à l'enquête. Suite à l'abattage de certains arbres le long du cimetière (côté Denges), les riverains avaient constaté une augmentation des nuisances sonores. Qu'en sera-t-il cette fois ?

M. G. Delacrétaz répond que contrairement à ce que nous pouvons imaginer, c'est un sujet auquel il travaille d'arrache-pied, mais que les CFF ne prennent pas au sérieux ce problème. Malheureusement les décibels calculés en journée n'indiquent pas aux CFF que quelque chose devrait être entrepris.

M. T. Nguyen demande pourquoi les panneaux qui expliquent qu'il faut payer le parking à la Plage ont déjà été enlevés.

M. A. Garraux explique que trop de panneaux tuent l'effet escompté et finalement les gens ne les lisent pas.. Effectivement les panneaux concernant le parking payant ont été retirés car bientôt vont ressortir les panneaux concernant l'utilisation de la Plage et cela ferait beaucoup trop de panneaux.

Mme S. Böhlen s'inquiète du coût de la sortie avec St-Sulpice, puisque l'on est dans les économies.

La Présidente répond que certes cet événement aura un coût, mais que cette sortie annuelle représente un moment convivial avec les autorités de St-Sulpice. Elle rappelle que l'an prochain, ce sera la commune de St-Sulpice qui invitera Préverenges.

Le Syndic ajoute que c'est une tradition entre les 2 communes.

M. S. Kazandjian demande si la Commune a emprunté de l'argent de la FIFA ?

M. G. Delacrétaz répond par la négative bien que, étant donné que la Commune emprunte via une plateforme, cela aurait pu être le cas.

Mme V. Eggenberger souhaite intervenir concernant la suppression des containers communaux pour les déchets organiques dans les quartiers.

Avec l'avis envoyé à la population, la Municipalité informe que les points de collectes des déchets organiques dans les quartiers vont être supprimés au 1er février 2023 en raison du coût élevé pour la Commune et du travail important pour les collaborateurs.

L'avis à la population a été reçu comme une punition par bien des habitants de Préverenges.

Mais selon Monsieur Germanier de Lavigny, la proposition de la Municipalité est, en fait, très positive. Les Communes qui pratiquent le ramassage de porte à porte arrivent à un bien meilleur résultat. L'apport est bien plus important et le tri est mieux respecté. Pour information :Holdi Gaz de Lavigny traite nos déchets organiques pour produire du biogaz, du compost et de l'engrais liquide de haute qualité.

En conclusion, elle remercie la Municipalité pour ce changement, mais elle souhaite que la Commune encourage les habitants de la Commune de manière positive à adhérer à la nouvelle gestion des déchets organiques.

Elle remercie la commune pour ce service approprié.

Mme Aline Garraux explique que nous avons tous un point de vue sur les dépenses à faire ou pas. Mais elle est étonnée par tout le papier que nous recevons malgré sa demande de ne plus envoyer de document sous forme « papier ». Et surtout ce qui la désespère, ce sont les bouteilles en PET que nous avons chacun à nos places et qui, en général, ne sont bues qu'à moitié.

La Présidente répond que les conseillers qui ne souhaitent pas recevoir les documents par courrier, doivent s'annoncer au Greffe qui les leur enverra sur leur adresse mail du conseil.

M. J. Chomette rappelle le spectacle AtiPic.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Secrétaire procède au **Contre-Appel**.

Il est 21h35 lorsque la Présidente clôt la séance

La Présidente

La Secrétaire

Sylviane Lambelet-Blanc

Claude de Titta

Approuvé lors de la séance du 15 juin 2023

